

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis 06/2022 - Comptes 2021

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de Gestion et des Finances (ci-après COGEFI) s'est réunie 3 fois pour l'examen des comptes et de la gestion 2021. Une première fois le 11 mai 2022 pour une séance de préparation, une deuxième le 19 mai 2022 pour l'audition de l'ensemble de la Municipalité ainsi que le 31 mai 2022 pour une séance de finalisation.

Les compositions de la COGEFI pour ces séances étaient les suivantes :

Séance de préparation du 11 mai 2022

Président :	Monsieur	Rémy PACHE (SCD)
Membres :	Mesdames	Anaëlle URIO (ASSE) Helena FROEHLICH (PLR)
	Messieurs	Michael HAUSCHILD (ASSE) Hans-Jörg HIRSCH (ASSE) Jean-Pierre JATON (Les Vert-e-s)
	Excusé :	Monsieur

Séance de travail du 19 mai 2022

Président :	Monsieur	Rémy PACHE (SCD)
Membres :	Mesdames	Helena FROEHLICH (PLR) Anaëlle URIO (ASSE)
	Messieurs	Michael HAUSCHILD (ASSE), <i>excusé l'après-midi</i> Hans-Jörg HIRSCH (ASSE) Simon HOSTETTLER (PLR), <i>nommé le 18 mai 2022 en remplacement de Monsieur Stephen RICHARDS (PLR) démissionnaire</i> Jean-Pierre JATON (Les Vert-e-s)

Déroulement de la séance du 19 mai 2022 :

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle durant la journée en présence du boursier communal Monsieur Didier REYMOND et le Syndic Monsieur Etienne DUBUIS et selon l'horaire suivant :

08h00 - 09h00 : Monsieur Etienne DUBUIS, Syndic (1ère partie)
09h00 - 10h30 : Monsieur René PILLER
10h30 - 12h00 : Madame Anne MERMINOD
13h00 - 14h00 : Monsieur Etienne DUBUIS, Syndic (2ème partie)
14h00 - 15h30 : Monsieur Olivier MATTHEY
15h30 - 17h00 : Madame Corinne WILLI

La COGEFI a ensuite siégé à huis clos de 17h00 à 17h30 puis a présenté à l'ensemble de la Municipalité et au boursier une première synthèse de ses discussions. La séance a été levée à 18h00.

Séance de finalisation du 31 mai 2022

Président : Monsieur Rémy PACHE (SCD)

Membres : Mesdames Helena FROELICH (PLR)

Anaëlle URIO (ASSE)

Messieurs Michael HAUSCHILD (ASSE)

Hans-Jörg HIRSCH (ASSE)

Simon HOSTETTLER (PLR)

Jean-Pierre JATON (Les Vert-e-s)

La COGEFI tient tout d'abord à remercier l'ensemble de la Municipalité ainsi que le boursier pour leur disponibilité et leurs réponses aux questions posées.

Les documents suivants ont été transmis à la COGEFI le 6 mai 2022 pour analyse :

- Le rapport de gestion 2021
- Les comptes communaux 2021
- Le préavis 06/2022 Comptes 2021
- Le rapport FIDENTER sur la vérification des comptes annuels (reçu le 16.05.)
- Les comptes 2021 de l'entente intercommunale Les Alouettes
- Les comptes 2021 de l'Association intercommunale de l'ORPC
- Les comptes 2021 du SDIS Chamberonne
- Les comptes 2021 de la commission intercommunale Mèbre-Sorge
- Les comptes 2021 de l'inspection intercommunale des chantiers

1. Préambule

La COGEFI, dans sa séance de préparation, a étudié le préavis puis a passé en détail l'ensemble des comptes 2021. Les questions reçues par les différents conseillers communaux ont également été prises en compte par la COGEFI. Une liste de questions a ensuite été rédigée et transmise à la Municipalité. Cette dernière a rendu réponse par écrit avant la séance du 19 mai. Quelques compléments ont été demandés lors de la séance du 19 mai.

Les comptes des divers associations et ententes intercommunales ont été examinés lors de la séance du 31 mai sans remarque spécifique. Les conclusions du préavis devront néanmoins être amendées afin d'inclure l'acceptation des comptes intercommunaux.

Les points positifs relevés de prime abord sont la constance du nombre de personnel ainsi que la bonne surprise au niveau des revenus des impôts sur les successions.

Le point négatif, d'emblée souligné, est la gestion des coûts informatiques qui ont largement dépassés le budget.

2. Analyse des comptes 2021

Ci-après les questions et réponses par ligne de comptes.

1100 Personnel	
3011.001	Dans quelles rubriques sont comptabilisés les divers postes de l'administration ?
	<p>La répartition des salaires pose un problème de confidentialité. Si la répartition était donnée trop en détail cela rendrait public le salaire de plusieurs collaborateurs. De ce fait, la répartition n'est pas explicitée dans les détails.</p> <p>Par contre, certains salaires sont répartis sur des centres de coûts par intérêt économique. Cela est notamment le cas pour les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres de coûts financés par des taxes (tourisme, développement durable, déchets et épuration). - Centre de coûts 4300 des routes qui rentre en compte dans le calcul de la péréquation. - Centres de coûts financés en partie ou totalement par des subventions externes (exemple : garderie). <p>Cette répartition a été faite selon une analyse des heures que chaque employé consacre aux différents centres de coûts. Cette analyse a été faite il y a 2 ans et n'est pas réévaluée chaque année.</p>
	D'où provient l'écart entre le budget et les comptes ? (Sous-dépense de ~86'000 CHF)
	<p>Cette différence vient en partie de la répartition par centre de coûts mentionnée ci-dessus. Celle-ci n'était pas encore totalement en place lors du budget 2021. De plus, le reste de la différence vient des différents changements de personnel qui ont engendré des économies de salaires dues à la vacance de certains postes par exemple.</p>

1120 Administration générale	
3185.000	Quels sont ces frais juridiques ? Dans quels cas la commune engage-t-elle des frais juridiques ?
	<p>Sont regroupés ici tout ce qui ne rentre pas dans les autres centres de coûts. En l'occurrence, il s'agit de 4 affaires diverses.</p> <p>Sur l'ensemble des comptes, les principaux frais juridiques se trouvent dans l'urbanisme pour un montant de 28'000 CHF mais ces derniers regroupent également les honoraires techniques et d'architectes.</p> <p>La commune engage principalement des coûts juridiques dans les domaines de la construction et du personnel.</p>

1140 Développement durable	
3667.000	Est-ce que ce montant couvre uniquement les aides / subventions octroyées à des habitants ou aussi d'autres actions ?
	<p>Ce montant couvre les aides et subventions accordées à des habitants, l'impression du guide de subvention, les ateliers, les jetons de présence de la commission, le prix Durabilis. Toute action, toute aide, toute subvention vient de ce compte.</p> <p>Par ailleurs, le montant de la taxe est défini dans le règlement du fonds. Pour adapter la taxe, il faudrait passer par une décision du Conseil.</p>

	Est-ce qu'une utilisation du fonds serait possible, au sens du développement durable, pour la rénovation des bâtiments communaux ?
	Ceci fait partie des pistes considérées par la Municipalité avec également l'investissement pour du matériel de la voirie plus écologique. Pour rappel, le fonds fixe le cadre que l'investissement doit profiter à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, il ne semble pas, par exemple, possible de donner des subventions pour inciter à la « mise au Vert » de particuliers pour des projets de rénovations spécifiques.
	A-t-on déjà une idée de combien de personnes bénéficieraient d'une aide si toutes les offres étaient utilisées ?
	Cette analyse n'est pas encore possible après le démarrage récent de ces subventions. L'ensemble des offres n'étant pas encore complètement exploité. Ceci est un point d'attention pour 2022 afin de savoir si une réévaluation de la taxe est nécessaire.

1600 Tourisme	
4809.001	Que va-t-on faire lorsque le fonds tourisme sera vide ?
	Si le fonds est vide, il ne sera plus possible d'organiser des activités touristiques sur la commune, ni subventionner la société de développement. Mais à moins de ne plus avoir de chambres hôtelières ni d'étudiants, cela ne risque pas d'arriver. A ce jour, le fonds se monte à 319'431.60 CHF.
3685.006 & 4516.000	Pourquoi ne touche-t-on pas plus du FERL pour ces activités touristiques ?
	Lors de prestations, on peut solliciter l'aide du FERL pour autant que ces prestations touchent un public plus grand que celui de la commune. En principe, le FERL ne soutient que des activités qui engendrent des nuitées. Pour demander d'avantage au FERL, il faudrait organiser plus d'activités.
	Est-ce que la réfection d'un cheminement au bord du lac pourrait être couvert par la subvention ?
	Ce n'est pas possible selon le règlement du FERL.
	La COGEFI constate que collecter la taxe demande un certain nombre d'heures au personnel communal avec peu de bénéfices directs en retour via les subventions. Il est indiqué à la COGEFI que l'entretien des places de jeux devrait être repris par le fonds.
4359.002	D'où proviennent ces recettes diverses ?
	Lors du festival des Arts de rue, un chapeau passait après les spectacles. C'est l'argent récolté lors de cette journée.

1700 Sports	
3145.002	Le Municipal en charge précise que les frais d'entretien n'atteignent pas la somme indiquée au budget 2021 suite à l'impact du Covid.
3653.009	Il est annoncé à la COGEFI que, pour 2022, le plafond de participation pour la commune sera déjà atteint. La seule chose qui peut faire augmenter la participation serait le nombre d'habitants vu que la participation aux coûts se base dessus.

1800 Transports publics	
3517.005	L'augmentation représente l'essor du réseau des MBC. La commune n'a pas d'impact sur la clé de répartition cantonale. Que ce soit pour les MBC ou les TL.

1900 Service informatique	
3101.002	Comment se répartit ce montant entre support / aide aux utilisateurs, pannes / problèmes logiciels, pannes / problèmes matériel, mises à jour / maintenance, développement. Quelles mesures ont été prises pour optimiser le recours aux prestataires externes et/ou baisser le coût horaire de ces prestations ?
	<p>La Municipalité répond que 38 factures en 2021, comprenant chacune des dizaines de lignes de prestations facturées, rendent ce travail impossible. Il est prévu d'améliorer la catégorisation en 2022 et refaire le « plan comptable » 1900 dans le budget 2023. Le télétravail obligatoire en 2021 a entraîné beaucoup de dépenses « helpdesk » mais la situation s'est bien calmée maintenant. Le personnel est équipé (portables) et ils maîtrisent mieux leur équipement. Malera fait du bon travail et a le prix de l'heure le moins élevé de tous les prestataires (Malera comptabilise 150 CHF/heure et OFISA 200 CHF/heure.)</p> <p>La COGEFI insiste sur la remarque de cette ligne de compte qui précise que ce serait les licences ABACUS qui auraient augmentées drastiquement. La première remarque étant que s'il s'agit de licences pourquoi ces dernières ne sont pas comptabilisées sous le compte 3101.007 « Licences logiciels informatiques ». La Municipalité réitère que les factures sont arrivées en bloc et n'ont pas pu être réparties correctement mais que l'essentiel de ces factures concerneraient du software et de la maintenance mais pas forcément le service d'helpdesk.</p> <p>Concernant les factures OFISA, une facture de 69'000 CHF par années pour les licences est envoyée en début d'année. De plus, une année sur deux, une migration chiffrée à 30'000 CHF est effectuée par OFISA. Une migration a été effectuée en 2021. La COGEFI s'étonne de ces chiffres sachant que les 69'000 CHF de licence ne se retrouvent ni au compte 3101.007 « Licences logiciels informatiques » (26'371.94 CHF sur les comptes 2021) ni dans le compte 3101.002 « Frais maintenance informatique » (dans la remarque il est précisé que les coûts OFISA étaient de 35'000 CHF précédemment donc budgété à 35'000 CHF).</p> <p>Ces informations restent floues pour la COGEFI et cette dernière demande à la Municipalité de reprendre en main le classement par compte des factures (assigner les licences au compte des licences, créer des comptes bien séparés pour les frais de maintenance, les frais d'assistance helpdesk, les licences, les demandes de développements etc.), d'éplucher les factures 2021 et demander des explications à OFISA si une augmentation de 39'000 CHF à 105'000 CHF a bien eu lieu. Un état des lieux devrait être fait pour pouvoir expliciter clairement les coûts de licence et les coûts de maintenance.</p>

2100 Impôts – taxes et patentes	
4362.002	Combien d'années cette récupération couvre-t-elle / quel est le taux d'intérêt appliqué ?
	Ce sont les années 2005 à 2021. Il s'agit d'une facturation faite par l'ACI. Les taux changent chaque année et varient entre 3 et 4%. (source : Règlement concernant la perception des contributions RPerç)
	Est-ce que cette rentrée extraordinaire d'intérêts peut pénaliser la commune au niveau de la péréquation ?
	Le boursier confirme que cela n'aura pas d'impact sur la péréquation les intérêts n'étant pas pris en compte.

2200 Service financier	
3520.000 (& 7200.3515.012)	A-t-on une explication du Canton sur la différence par rapport au calcul des acomptes / montants budgétés ?
	<p>Le détail des chiffres définitifs n'est pas encore connu. Deux hypothèses sont mises en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les dépenses à répartir sont inférieures aux prévisions. b) Les impôts des autres communes ont augmenté plus que ceux de Saint-Sulpice. <p>La deuxième hypothèse semble la plus probable. Ce n'est en tout cas pas dû à l'augmentation de la population cantonale. Il est souligné que le modèle du boursier concède un écart d'1 mio CHF entre le budget et les comptes tandis que le modèle du Canton concède un écart d'1.2 mios CHF.</p>
3320.000	Pourrait-on avoir un court complément d'explication au sujet du décompte PolOuest ?
	<p>Nous versons des acomptes mensuels à PolOuest. Comme chaque année, nous avons reçu début 2021 un décompte final 2020 de 39'089.21 CHF pour le solde. Nous avons comptabilisé ce montant comme un montant à recevoir comme cela peut arriver alors que c'était un montant à payer. La correction représente le double de ce montant.</p>
4221.000	D'où viennent ces dividendes ? Selon les actifs seulement 39'000 CHF de titres ?
	<p>Il y a deux comptes de titres un pour 39'000 CHF et un avec 178'000 CHF. Il s'agit de valeurs comptables historiques. Les valeurs concernées sont des actions BCV, des actions Cridec, des actions Romande Energie ainsi que les parts sociales des balcons du Léman. La valeur vénale au 31.12.2021 est de 1,2 mios CHF.</p>

3500 Bâtiment Centre 60	
3011.001	Qu'est-ce qui n'a pas été réalisé par rapport au budget ?
	<p>Une collaboratrice a quitté la commune et n'a pas été remplacée. La réaffectation comptable des ressources ne suit pas forcément l'affectation effective.</p>

3504 Bâtiment Complexe Léman	
3124.000	A quoi correspond cette grosse augmentation de charges – 320% par rapport au budget ?
	<p>Un ajustement rétroactif Golay de 42'248.70 CHF est comptabilisé le 31.12.2021.</p>
4250.000	Pourquoi ce décompte rétroactif ? Et pourquoi le placer sous revenus et non charges ?
	<p>Des décomptes rétroactifs (2019-2020) ont été faits par la gérance principalement pour des charges SIL (énergie) en raison d'un changement de système. Les factures avaient été prises en compte par la gérance mais payées par la Commune. Il s'agit en fin de compte d'un remboursement. Le principe de non compensation des charges et des produits a été appliqué.</p>

3508 Bâtiment Centre 52	
3141.000	Pourquoi les locations ne couvrent pas les charges ?
	<p>Ceci est dû à la réfection complète d'un appartement.</p>

3514	Garderie Bâtiment
	Ni ici, ni dans les rubriques 7120 on ne trouve de charges pour l'eau et l'énergie, où se trouvent-elle ?
	C'est effectivement une erreur également constatée dans le budget 2022. Il manque le 3123.000, électricité. Il n'y a pas de frais de chauffage (pompe à chaleur) et bizarrement aucune facture d'eau ni d'électricité n'est parvenue en 2021 ni 2022.
3312.000	La Municipalité a annoncé vouloir mettre de côté 850'000 CHF par année pour rembourser l'emprunt, sous quelle forme ? Le remboursement n'est actuellement pas possible sans une pénalité. Quelle est la vision de la Municipalité par rapport à cet emprunt ? Au terme du contrat, l'objectif est-il de rembourser la dette ou de conclure un nouveau contrat ? Peut-on avoir un topo par rapport à cet emprunt, où on est-on de l'amortissement vs remboursement ? Pourquoi amortir 60'000 CHF quand, au budget, il s'agissait de 40'000 CHF ?
	<p>Il n'y a pas d'emprunt pour la garderie. La question est la gestion globale de l'endettement et la gestion de la trésorerie. Il y a actuellement un emprunt de 12 millions CHF échéance 2035. Pour le rembourser la commune doit effectivement générer une marge d'autofinancement positive annuelle de 920'000 CHF. De plus, la commune doit investir. Dans l'hypothèse où les besoins sont de 30 millions CHF, amortissables (dépréciation) sur 30 ans (pour les actifs), on peut imaginer emprunter pour une période égale à celle de la dépréciation, soit 30 ans, c'est-à-dire une 1 million par année en besoin de marge d'autofinancement. Le total du besoin serait donc de 1.9 millions CHF.</p> <p>En l'absence de marge d'autofinancement positive, il faudra emprunter.</p> <p>La question du placement de ces fonds est ouverte. La Municipalité devra mettre en place une gestion de trésorerie et des emprunts en ligne avec le plan d'investissement. Il n'est pas impossible que l'opération ait un coût.</p> <p>S'agissant de l'amortissement, il s'agit d'une dépréciation calculée sur 6 mois alors qu'elle était prévue sur 4 mois. Ceci n'a aucun rapport avec un éventuel remboursement d'emprunt. Cet amortissement n'a aucun impact sur la marge d'autofinancement.</p> <p>Deux philosophies s'offrent alors à la Commune. La première consiste à emprunter et amortir sur les comptes en même temps qu'on rembourse sur une période de 30 ans. Ceci dans le but de ne pas laisser de dette à la génération suivante.</p> <p>Une autre philosophie consiste à profiter des intérêts négatifs en plaçant de l'argent pour que l'argent ne reste pas sur un compte. Il manque actuellement une autorisation de placements pour poursuivre cette philosophie. Des placements sont possibles uniquement à la BCV ou la BNS par exemple. Si d'autres placements sont souhaités, il faudrait une autorisation de placement du conseil.</p> <p>Ces diverses considérations rejoignent la demande de la COGEFI, à l'époque du budget 2022, de recevoir de la part de la Municipalité une politique de la gestion des liquidités et emprunts sur les années à venir.</p>
3141.000	Pourquoi la conciergerie n'est pas prise en compte dans l'exploitation ?
	<p>Parce que c'est toujours comptabilisé de cette manière pour tous les bâtiments avec une conciergerie externe.</p> <p>Mais cela devrait effectivement être imputé à l'exploitation de la garderie afin que ces frais soient couverts par l'AJESOL également.</p>

3515 Bâtiment Centre 152	
	Pour quelle raison la location (aux plongeurs ?) ne couvre pas les coûts ?
	Il ne s'agit pas de location. Une partie du bâtiment est prêtée au club de plongée et ils paient uniquement une participation eau/électricité. Le reste du terrain est prêté gratuitement à la ferme pédagogique (qui utilise aussi eau et électricité).

4100 Service technique	
	Pourquoi n'y a-t-il pas de traitement du personnel sous service technique ?
	Dans le cadre du budget, les salaires du service technique ont été répartis sur les activités "urbanisme » ", « Réseau routier » et « Epuration ». Voir également point 1100 ci-dessus.
4313.002 & 4313.003	Frais facturés à la commune puis refacturé aux propriétaires. La somme dépend du nombre de permis de construire sur l'année.

4600 Egouts et épuration	
4341.001	Chute des taxes de raccordement p. rapport aux comptes 2020 et budget 2021. Est-ce dû à une baisse générale de l'activité de construction ou y a-t-il une autre explication ?
	La facturation est à jour, la taxe dépend du nombre de construction et de la valeur des biens.

5800 Temples et cultes	
3121.000	Facturation rétroactive des SIL

6100 Corps de police	
3185.004	Aucune baisse des coûts dû au COVID car des dégradations ont quand même eu lieu.

7100 Services communaux et régionaux	
3655.004	Pourrait-on savoir combien d'enfants de St-Sulpice sont placés dans une garderie du réseau, et combien de journées en garderie cela représente-t-il ?
	Il n'est pas possible de répondre par journée. St-Sulpice a occupé 34.84 places, ce qui représente l'accueil de 76 enfants de St-Sulpice. En prenant la quote-part de l'AJESOL pour la garderie (7100/3655.006) de 442'250.31 CHF et le nombre de places occupées par St-Sulpice, nous pouvons déduire que le coût d'une place pour la commune est d'environ 12'700 CHF. Il s'agit bien du coût par place et non par enfant.

7110 UAPE	
	Concernant Croqu'Pomme, ce qui n'est pas couvert par l'AJESOL est pris en charge par la commune.

7120 Garderie Exploitation	
3011.xxx	Pourquoi 41% d'augmentation des dépenses par rapport au budget alors que la participation des parents n'augmente que de 8% ? Dans la même optique, comment expliquer 300% d'augmentation des achats nourriture par rapport au budget ?
	Le budget s'est fait dans des circonstances particulières, sans cheffe de service, en période de COVID et sans savoir si la garderie serait terminée et à quel moment. L'idée de départ était de ne pas ouvrir 44 places tout de suite, mais d'y aller progressivement. Suite à l'engagement de la cheffe de service, puis de la directrice, le chantier ayant avancé comme annoncé, et au vu de la liste d'attente, il a été décidé d'ouvrir tout de suite les 44 places. Le budget nourriture a été mal estimé, on a engagé tout suite tout le personnel afin que tout le monde commence en même temps. La directrice a commencé en avril et le personnel éducatif a commencé le 1er août. Les enfants ont fait leur période d'adaptation en août. La part des parents a été budgétée directement avec une ouverture complète. Là aussi, c'était difficile, ne sachant pas au moment du budget, quels seraient les revenus des parents.
	Où se trouvent les charges de conciergerie ? (lors du budget 2022 on parlait de 5'000.-/mois) ?
	Les frais de conciergerie ont été comptabilisés sur le compte 3514/3141.001 mais également sous le 3514/4900.006 qui représente le loyer payé par l'AJESOL, basé sur la superficie au sol d'exploitation et non au nombre de places.
	L'exploitation de la garderie requiert la contribution des services RH, finances, informatiques, où se trouvent ces charges, pour quel montant ? Pour le moment, chaque infrastructure compte différemment est-ce viable ? Il y a une vision similaire ?
	Une partie des salaires et des charges sociales de la cheffe de service enfance et jeunesse, de la responsable RH et de collaborateurs du service des finances sont pris en compte pour un montant de 121'286.50 CHF (avril à décembre, yc charges sociales). Actuellement, Saint-Sulpice a imputé à l'exploitation de la garderie également des heures du personnel de la bourse et de la responsable RH. L'AJESOL a des barèmes théoriques en matière de besoins administratifs, Saint-Sulpice est bien au-dessus de ces barèmes. Mais pour les comptes 2021, la commune a décidé de faire selon la vérité du terrain et non des barèmes. A contrario, aucun frais de fonctionnement informatique n'a été imputé à l'exploitation de la garderie. Le matériel informatique a lui été pris en compte dans les aides au démarrage. La conciergerie n'a non plus pas été intégrée. Des discussions doivent être menés avec l'AJESOL pour définir correctement les montants qui peuvent être imputés ou non dans tous ces domaines.

Divers	
	Est-ce que le coût des heures supplémentaires du personnel se retrouve dans les comptes ? Combien d'heures supplémentaires sont-elles payées et à quel coût ?
	Les heures supplémentaires ne sont pas payées. Elles sont reprises par les collaborateurs. Les cadres ne comptent pas leurs heures supplémentaires.

3. Discussions

La COGEFI dans l'ensemble est satisfaite des comptes 2021. Le résultat des comptes étant particulièrement une bonne nouvelle pour la commune.

Il serait souhaitable pour les membres de la COGEFI de pouvoir recevoir la version Excel des comptes, si disponible, sous format de tableau croisé dynamique afin de pouvoir faire une analyse par compte et pas seulement par centre de coûts.

La COGEFI relève que la conciergerie de la garderie devrait également être imputée dans les comptes d'exploitation de la garderie.

La commission relève par contre que la gestion des comptes informatiques doit être complètement revue et reprise en main. Encore aujourd'hui des questions subsistent sur les comptes 2021. La COGEFI comprend que le Municipal actuellement en charge de ce dicastère n'était pas en fonction sur l'année 2021 et que le passage du public au privé peut expliquer une partie de ce dépassement. Mais demande un effort de clarté et un point de situation financier pour 2022 surtout qu'un préavis avait été préparé puis retiré par la Municipalité, celle-ci aurait donc dû déjà avoir consulté l'ensemble des factures. Ceci rejoint les informations de la Municipalité qui, dans son rapport de gestion 2021, indique qu'une stratégie informatique sera communiquée à la COGEFI au terme du premier semestre 2022. La COGEFI demande donc d'accompagner cette stratégie d'une analyse financière des répartitions des coûts informatiques.

De plus, comme discuté avec la Municipalité et le boursier, la COGEFI souhaiterait recevoir régulièrement au cours de l'année un tableau de bord avec différents indicateurs tels que la masse salariale, les rentrées d'impôts, le taux d'absentéisme, le nombre d'heures supplémentaires, les liquidités, les emprunts et les taux bancaires en cours. Cette liste est non-exhaustive et peut être discutée avec la Municipalité.

4. Amendement

La COGEFI propose, à l'unanimité de ses membres, d'amender les conclusions du préavis en y ajoutant :

« - d'accepter les comptes 2021 de l'entente intercommunale Les Alouettes, de l'Association intercommunale de l'ORPC, du SDIS Chamberonne, de la commission intercommunale Mèbre-Sorge et de l'inspection intercommunale des chantiers »

5. Vœux

Suite à l'analyse complète des comptes, la COGEFI émet la liste suivante de vœux auprès de la Municipalité :

- Obtenir un tableau de bord, régulièrement durant l'année, avec plusieurs indicateurs évoqués
- Obtenir une stratégie financière du système informatique de la commune
- Obtenir les comptes sous format Excel

6. Conclusions

La COGEFI se réjouit du résultat positif des comptes 2021. Elle constate que les comptes sont bien tenus et satisfaisants.

Le point d'attention majeur reste les comptes de l'informatique qui demandent une stratégie financière claire et une meilleure répartition et estimation des coûts pour 2022.

Au terme de ses délibérations, la Commission de Gestion et des Finances propose à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis sur les comptes 2021 de la commune de Saint-Sulpice tels qu'amendés.

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n°06/2022 ;
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'accepter les comptes 2021, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2021, tels que présentés ;
- d'accepter les comptes 2021 de l'entente intercommunale Les Alouettes, de l'Association intercommunale de l'ORPC, du SDIS Chamberonne, de la commission intercommunale Mèbre-Sorge et de l'inspection intercommunale des chantiers, tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2021.

AU NOM DE LA COMMISSION

Le Président

La rapportrice

Remy Pache

Anaëlle Urio

Saint-Sulpice, le 8 juin 2022